

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/04/2011

Date de la convocation:

11/04/2011

Date d'affichage:

12/04/2011

L' an 2011 et le 18 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GANGLOFF Christian, à M. ISEL Roger, KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, RICHERT Robert SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 048.2011

Vote : A la majorité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

**048.2011 : Vente d'un terrain au parc économique de la Sauer à Eschbach :
entreprise Energy-concept.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet d'implantation de l'entreprise Energy-concept au parc économique de la Sauer à Eschbach,

Vu le règlement du parc économique de la Sauer,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 004.2009 du 16 février 2009 fixant le prix de vente des terrains du parc,

Considérant l'avis favorable de la commission économie,

Vu l'avis du bureau du 04.04.2011,

Entendu l'exposé du vice-président M Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- De valider la vente d'un terrain à arpenter d'environ 51.50 ares, situé entre les terrains de l'entreprise Exotic et Rothelec, au droit de la RD27 (arpentage restant à réaliser, depuis l'angle du terrain de l'entreprise Exotic jusqu'à l'angle du terrain d'assise du transformateur sur la place de retournement devant l'entreprise Rothelec), pour un montant HT de 24,30 € le m² hors frais d'acquisition dus par l'acquéreur,**
- De valider une réservation de terrain complémentaire contigu sur une durée de trois ans à compter la signature de l'acte authentique, aux mêmes conditions financières, terrain entre ladite parcelle à arpenter et les terrains d'assise de l'hôtel d'entreprises de la Sauer et de l'entreprise Ultratuning.com, (partie du terrain restant de l'ordre de 41 ares, en tenant compte d'un éventuel agrandissement de l'hôtel d'entreprises de la Sauer),**
- De demander au président de signer une promesse de vente avec la société Energy-concept ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, dans l'attente de la signature d'un acte authentique par devant notaire,**
- D'autoriser le président à signer l'acte authentique de vente correspondant par devant Maître Ritter, notaire à Woerth.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/04/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

